



Signaler un enfant en danger

Vous êtes inquiet pour un enfant, pour sa santé ou son bien-être ? Un enfant vous paraît être victime de maltraitances ? Ne restez pas sans rien faire: alertez pour l'aider et le protéger!

Publié le 30 juin 2020

- > Appelez le 119
- > Contactez la CRIP 55 : 03 29 77 37 08
- > Rendez-vous dans votre MDS de proximité: un professionnel pourra vous recevoir et vous aider
- > [Transmettre en ligne une information préoccupante sur un enfant](#)

Qu'est-ce qu'un enfant en danger?

5 types de maltraitances sont reconnues par l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance

- > Maltraitances physiques: fractures, hématomes, brûlures, lésions apparentes de type morsure ou abrasion, bébé secoué
- > Maltraitances psychologiques: rejet, dénigrement, humiliations, harcèlement moral, isolement, indifférence, cris répétés, hurlements intempestifs
- > Maltraitances sexuelles: viol, attouchement, exposition à la sexualité des adultes, exposition à des contenus pornographiques, prostitution, pédopornographie
- > Négligences: défaut d'alimentation, retard ou absence de soins médicaux, défaut d'hygiène, insalubrité du logement, absence de vie sociale, refus de scolarisation
- > Violences conjugales: tout climat violent entre les parents est néfaste au bon développement de l'enfant

Pris isolément, certains critères ne constituent pas à eux seuls des éléments dangers.

Le cumul et le caractère répété de ces maltraitances ou des défaillances peut en revanche amener à une situation de danger.

Pourquoi alerter?



Pour protéger un enfant
Pour apporter une aide et un soutien

Les conséquences de la maltraitance sont graves pour un enfant et peuvent durer toute sa vie.

Il faut réagir le plus tôt possible.

Parfois, les familles n'ont pas conscience de la situation et ont besoin d'une aide extérieure pour réagir.

Qui alerter?



[119: numéro national gratuit et anonyme 24h/24h](#)

CRIP de la Meuse 03 29 77 37 08 ou
[en ligne](#)

Créées depuis 2008 pour lutter contre les maltraitances faites aux enfants, les CRIP (**Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes**) sont présentes dans tous les départements français.

Elles reçoivent toutes les informations et sont le relais du 119.

La CRIP en Meuse

La CRIP de la Meuse peut être contactée aux horaires suivants:

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h (sauf le vendredi à 17h) au 03 29 77 37 08



93 appels reçus au 119 par jour
855 IP reçues sur l'année 2018

Que se passe-t-il après avoir alerté?

La CRIP décide si cette information est préoccupante ou pas.

Selon la gravité, elle peut l'envoyer tout de suite à la justice.

Dans la majorité des cas, le CRIP va évaluer la situation familiale pour déterminer si une aide peut être apportée à la famille et à l'enfant.

> Pour connaître les aides du Département consultez notre rubrique sur le service prévention

LIENS UTILES

> Site du 119

> Transmettre une information préoccupante sur un enfant

ENFANCE FAMILLE

Secours et allocations mensuelles (ASE)

Pour qui ?
Particulier

Pour quoi ?
Soutenir la prise en charge de l'enfant, sa sécurité, son entretien ou son éducation.

CONTACT



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François
Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55